

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

-----  
Séance du 30 juin 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

23 juin 2023

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme HOUILLIER (pouvoir à M. LOISEAU), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BRIET (pouvoir à M. KASPAR), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. HERVÉ (pouvoir à Mme SIMON), Mme LOPEZ.

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vote du compte  
administratif 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du Président de séance.

Le compte administratif du Budget principal, pour l'exercice 2022, se présente de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 089-218904647-20230630-2023\_041-DE

2023\_041/06-30  
S'LO

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 518 272,41 €	8 562 273,41 €	12 080 545,82 €
Titres émis	2 228 293,42 €	7 963 498,17 €	10 191 791,59 €
<b>Dépenses</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 518 272,41 €	8 562 273,41 €	12 080 545,82 €
Mandats émis	2 251 643,36 €	7 274 338,71 €	9 525 982,07 €
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent		689 159,46 €	665 809,52 €
Déficit	- 23 349,94 €	- €	
<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</b>			
Excédent		776 020,47 €	573 655,71 €
Déficit	- 202 364,76 €		
<b>Résultat de clôture d'exercice 2022</b>			
Excédent	- €	1 465 179,93 €	1 239 465,23 €
Déficit	- 225 714,70 €	- €	
<b>Restes à réaliser 2022</b>			
Recettes	223 199,23 €		
Dépenses	245 118,25 €		
Besoin de financement	- 21 919,02 €		
<b>Besoin de financement total</b>			
	- 247 633,72 €		

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 19 juin 2023,

Considérant que Madame Nadège NAZE, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Francine SIMON, adjointe au maire déléguée aux finances, pour le vote du compte administratif,

Le conseil municipal, par 21 voix « pour » et 2 voix « contre » (M. THOMAS et M. BURGUIÈRE),

➤ **ADOPTE** le compte administratif 2022 du budget principal.

➤ **APPROUVE** l'ensemble des documents annexés à la présente délibération

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZE

